

Vos communes

CREYS-MÉPIEU

## Conseil municipal : de nombreux sujets ont été abordés



*Le conseil s'est réuni à la salle des Écoux.*

**Ce jeudi 4 novembre, le conseil municipal a statué sur de nombreuses questions.**

Le conseil municipal s'est réuni le 4 novembre à la salle des Écoux.

Les subventions sont votées aux associations ayant envoyé leurs bilans en mairie et ayant formulé leurs demandes.

### • Du côté du scolaire...

Dans un souci d'amélioration du confort des écoliers, la commune va installer un abribus au lotissement du Mollard-Viret. Pour cela, la commune et l'association syndicale du lotissement, propriétaire des terrains vont signer une convention pour implanter du mobilier public sur un terrain privé.

Dans le cadre de l'apprentissage de la natation en milieu scolaire, la communauté de communes met à disposition la piscine des Balcons du Dauphiné à Morestel et finance les transports pour les classes de cycle 2. Reste à la charge de la commune le financement des séances de natation à hauteur de 500 € par classe et le transport scolaire des cycles 3 pour les classes mixtes. Le conseil municipal délibère favorablement à la convention établissant ces modalités.

## • **La Communauté de commune change de locaux**

La Communauté de communes déménage dans de nouveaux locaux à Arandon-Passins, au 100 allée des Charmilles.

Yves François souhaite mettre fin à ses baux ruraux. Une publicité d'un mois (sur le site de la commune et sur les panneaux d'affichage publics) sur les baux libérés sera respectée avant réattribution par la commission urbanisme.

Le conseil municipal délibère ensuite afin de déterminer les tarifs de locations des salles des fêtes de Creys et Faverges pour 2022. Les tarifs et les modalités restent inchangés par rapport à 2021.

## • **La Commune va distribuer des chèques-cadeaux**

Le palmarès du concours des maisons fleuries sera dévoilé dans le prochain bulletin municipal.

Cette année 53 candidats se sont inscrits et 52 seront récompensés. Le Conseil fixe les prix du concours qui vont de 23 € à 50 € par personne.

Pour inciter la population à renouer avec les animations proposées par les associations, la commune distribuera un chèque-cadeau de 10 € avec le bulletin municipal, sur une base de deux personnes, avec la possibilité de passer en mairie pour récupérer un chèque complémentaire de 5 € par personne supplémentaire. Ces chèques pourront être utilisés dans les manifestations organisées par les associations communales ou pour les adhésions de l'année 2022-2023.

- ▶ Cérémonie du 11-Novembre au monument aux morts de Creys à 11 h.
- ▶ Les travaux du groupe scolaire s'achèvent. Le déménagement est prévu le 20 décembre
- ▶ La cérémonie des Vœux se tiendra le 9 janvier à Faverges
- ▶ Fête de la musique le mardi 21 juin 2022